

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Contrôle continu intégral sur l'ensemble de la formation (oui/non)	UE ou groupes d'UE jugées fondamentales (masters uniquement)	Note seuil (masters uniquement)
OUI		

CODE VET : (préciser) **S20881/171**

DIPLÔME : (choisir) **Licence professionnelle**

DOMAINE : (choisir) **STS**

ANNEE : (choisir)

MENTION : (préciser) **Chimie et physique des matériaux**

PARCOURS : (préciser) **Verres et Céramiques**

RESPONSABLE : **Ronan LEBULLENGER**

Code	Blocs de compétences / Unités d'Enseignements / Matières	Composante	Mutualisation (préciser avec quelle(s) formation(s))	Responsable de l'enseignement	1 ^{ère} session = S1				2 ^{ème} session = S2 (pas de 2ème session si CC intégral)				Coef	ECTS	Règles de calcul donnant la note finale /20
					Nature (1)	Forme (2)	Durée	Période (3)	Nature (1)	Forme (2)	Durée	Période (3)			
S5LPVC1S	SEMESTRE 1				choisir	choisir	choisir	choisir	choisir	choisir	choisir	choisir			
S5LPVC1U	UE01 Fondamentaux en sciences des matériaux (FSM)													15	
S5PLV11T	Chimie-Physique	SPM			CC11	ECRIT		O-N-D						3	CC11
S5PLV12T	Mécanique	SPM			CC12	ECRIT		O-N-D						3	CC12
S5PLV13T	Caractérisations physico-chimiques	SPM			CC131 CC132	ECRIT TP		O-N-D						3	(2*CC131+CC132)/3
S5PLV14T	Caractérisations structurales	SPM			CC141 CC142	ECRIT TP		O-N-D						3	(2*CC141+CC142)/3
S5PLV15T	Mécanique des matériaux fragiles	SPM			CC151 CC152	ECRIT TP		O-N-D						3	(2*CC151+CC152)/3
S5LPVC2U	UE02 Verres et céramiques - procédés industriels (VCPi)													15	
S5PLV21T	Verres	SPM			CC211 CC212	ECRIT TP		O-N-D						3	(2*CC211+CC212)/3
S5PLV22T	Céramiques	SPM	une partie de l'enseignement (6 EqTD) Céramiques est mutualisé avec M1 Mécatronique		CC221 CC222	ECRIT TP		O-N-D						3	(2*CC221+CC222)/3
S5PLV23T	Technologies des matériaux	SPM			CC231 CC232	ECRIT TP		O-N-D						3	(2*CC231+CC232)/3
S5PLV24T	Génie des procédés	SPM			CC241 CC242	ECRIT TP		D-JA-F						3	(2*CC241+CC242)/3
S5PLV25T	Maintenance industrielle	SPM			CC251 CC252	ECRIT TP		D-JA-F						3	(2*CC251+CC252)/3

(1) NATURE : CC = Contrôle Continu ; T = Examen Terminal

(2) FORME : Ecrit, Oral, TP, QCM, Mémoire, Soutenance...

(3) PERIODE : O = Octobre ; N = Novembre ; D = Décembre ; JA = Janvier ; F = Février ; MS = Mars ; A = Avril ; M = Mai ; J = Juin ; S = Septe

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

Contrôle continu intégral sur l'ensemble de la formation (oui/non)	UE ou groupes d'UE jugées fondamentales (masters uniquement)	Note seuil (masters uniquement)
OUI		

CODE VET : (préciser)	SL20881/171	ANNEE : (choisir)		RESPONSABLE :	Ronan LEBULLENGER
DIPLOME : (choisir)	Licence professionnelle	MENTION : (préciser)	Chimie et physique des matériaux		
DOMAINE : (choisir)	STS	PARCOURS : (préciser)	Verres et céramiques		

Code	Blocs de compétences / Unités d'Enseignements / Matières	Composante	Mutualisation (préciser avec quelle(s) formation(s))	Responsable de l'enseignement	1 ^{ère} session = S1				2 ^{ème} session = S2 (pas de 2ème session si CC intégral)				Coef	ECTS	Règles de calcul donnant la note finale /20
					Nature (1)	Forme (2)	Durée	Période (3)	Nature (1)	Forme (2)	Durée	Période (3)			
S6LPVC2S	SEMESTRE 2				choisir	choisir	choisir	choisir	choisir	choisir	choisir	choisir			
S6LPVC3U	UE03 Formation à l'entreprise et au management (FEM)													10	
S6LPV31T	Conception assistée par ordinateur (CAO)	SPM			CC31	TP		JA-F-MS						3	CC31
S6PLV32T	Langue - Anglais	SPM			CC321 CC322	ECRIT ORAL		D-JA-F						2	(CC321+CC322)/2
S6PLV33T	Entreprise	SPM	une partie de l'enseignement (PI et brevets) (6 EqTD) est mutualisé avec M1 Mécatronique		CC33	ECRIT		JA-F-MS						3	CC33
S6PLV34T	Contrôle qualité-sécurité	SPM			CC34	ECRIT		JA-F-MS						2	CC34
S6LPVC4U	UE04 Projet tuteuré (PT)													5	
S6PLV41T	Projet tuteuré	SPM			CC411 CC412 CC413	MÉMOIRE SOUTENANCE TP		O-MS						5	(CC411+CC412+CC413)/3
S6LPVC5U	UE05 stage en entreprise (SE)													15	
S6PLV42T	Stage ou activité en entreprise	SPM			CC421 CC422 CC423	MÉMOIRE SOUTENANCE STAGE		MS-J						15	(CC421+CC422+CC423)/3

(1) NATURE : CC = Contrôle Continu ; T = Examen Terminal

(2) FORME : Ecrit, Oral, TP, QCM, Mémoire, Soutenance...

(3) PERIODE : O = Octobre ; N = Novembre ; D = Décembre ; JA = Janvier ; F = Février ; MS = Mars ; A = Avril ; M = Mai ; J = Juin ; S = Septembre

Rennes, le 08/09/2020 Signature du Responsable de la formation:  R. LEBULLENGER	VISA Directeur.trice de la composante	Décision du Conseil d'Université
---	---	---

Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences

CODE VET : (préciser)	S20881/171	ANNEE : (choisir)		RESPONSABLE :	Ronan LEBULLENGER
DIPLÔME : (choisir)	Licence professionnelle	MENTION : (préciser)	Chimie et physique des matériaux		
DOMAINE : (choisir)	STS	PARCOURS: (préciser)	Verres et céramiques		

MODALITES PARTICULIERES DE LA FORMATION

■ **TRAITEMENT DES ABSENCES ET RÈGLES D'ASSIDUITÉ (ABSENCES À JUSTIFIER DANS LES 48H AUPRES DE LA SCOLARITÉ PAR ENVOI D'UN JUSTIFICATIF)**

➤ **Assiduité aux T.P** : Les enseignements de TP sont **obligatoires**

Deux absences non justifiées à une séance de TP entraînent la note 0 sur le TP de la matière au sein de l'U.E. Dans le cas d'un contrôle continu de TP (note D), la note 0 sera reportée en 2^{ème} session.

➤ **Absence à une épreuve de contrôle :**

Absence justifiée : un rattrapage est proposé.

Absence injustifiée : note 0 à l'épreuve.

■ **CONSERVATION ÉVENTUELLE DE NOTES DE TP OU DE STAGE D'UNE ANNÉE SUR L'AUTRE (limitée à 1an) :**

UE : Les UE dont la moyenne est \geq à 10 sont capitalisées c'est à dire acquises définitivement.

Pour les UE dont la moyenne obtenue est \geq à 8, l'étudiant(e) peut demander, par écrit avant le 1^{er} octobre de l'année en cours, à conserver le bénéfice de la note obtenue.

TP : SANS OBJET ET STAGE : SANS OBJET

■ **RÈGLES D'ADMISSION AU DIPLÔME ET DE COMPENSATION ENTRE UNITÉS D'ENSEIGNEMENT**

La licence professionnelle : " Verres et Céramiques " est constituée de 5 UE avec les coefficients respectifs 15, 15, 10, 5 et 15. Chaque UE possède un coefficient qui lui est propre et qui équivaut au nombre de crédits ECTS alloués.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois :

- une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE

- une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué de l'UE 4 (projet tuteuré) et de l'UE 5 (stage en entreprise)

Le jury se réserve la possibilité d'attribuer des points de jury.

Toutes les UE sont compensables entre elles. La compensation ne peut jouer que pour l'année de délivrance du diplôme et du passage de l'U.E. Une UE acquise l'est à titre définitif. Il est impossible de renoncer à cette UE pour la repasser. Une UE compensée n'est pas acquise ; elle ne peut donc pas être validée au titre d'un autre diplôme. En cas de compensation, l'étudiant peut renoncer à l'admission au diplôme pour repasser les UE non obtenues et tenter de les acquérir à la session suivante. Cette renonciation n'est valable qu'une fois.

■ **STATUT DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT NON ACQUISES DANS LE CAS OÙ LE DIPLÔME EST OBTENU (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)**

Compensé

Ajourné

■ **DÉLIVRANCE DE MENTIONS AUX UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET/OU AU DIPLÔME - SEUILS DES MENTIONS**

\geq 10 : P

\geq 12 : AB

\geq 14 : B

\geq 16 : TB

Rennes, le 08/09/20 Signature du Responsable de la formation:  R. LEBULLENGER.	VISA Directeur.trice de la composante	Décision du Conseil d'Université
--	---	---